

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

---

**Direction des services de transport**

**Arrêté du 06 août 2019**

**Portant délivrance d'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET1923516A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire en date du 06 août 2019, le psychologue dont le nom suit est agréé pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

psychologue : Antoine MOREAU.